



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-053-2023-03

PUBLIÉ LE 22 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-03-15-00005 - [REDACTED] ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/28[REDACTED] constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie [REDACTED] (2 pages)	Page 3
IDF-2023-03-15-00004 - ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/26[REDACTED] constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie [REDACTED] (2 pages)	Page 6
IDF-2023-03-14-00006 - ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/29[REDACTED] constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie [REDACTED] (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-15-00005

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/28

constatant la cessation définitive d'activité
d'une officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/28

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs;
- VU** l'arrêté en date du 28 février 1956 portant octroi de la licence n°95#000624 à l'officine de pharmacie sise Gallieni à Cormeilles-en-Parisis (95240) ;
- VU** la déclaration d'exploitation en date du 09 juin 1992 par laquelle Madame Marie-José MELO-SAURET déclare exploiter la licence de l'officine de pharmacie sise 9 rue Gallieni à Cormeilles-en-Parisis (95240) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 30 novembre 2022 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Cormeilles-en-Parisis (95240) ;
- VU** La déclaration en date du 01 mars 2023 par lequel Madame Marie-José MELO-SAURET déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 9 rue Gallieni à Cormeilles-en-Parisis (95240) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 28 février 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 28 février 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Marie-José MELO-SAURET sise 9 rue Gallieni à Cormeilles-en-Parisis (95240) est constatée.

La licence n°95#000624 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-15-00004

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/26

constatant la cessation définitive d'activité
d'une officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/26

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs;
- VU** l'arrêté en date du 03 septembre 1943 portant octroi de la licence n°75#001697 à l'officine de pharmacie sise 35 rue Blanche à Paris (75009) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 25 janvier 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein du 9^{ème} arrondissement de Paris (75009) ;
- VU** le courrier en date du 28 février 2023 par lequel Madame Caroline BARTHON de MONTBAS déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 35 rue Blanche à Paris (75009) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- VU** la déclaration d'exploitation en date du 03 mars 2023 par laquelle Madame Caroline BARTHON de MONTBAS déclare exploiter la licence de l'officine de pharmacie sise 35 rue Blanche à Paris (75009) ;

CONSIDÉRANT que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 28 février 2023 au soir ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 28 février 2023 au soir de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Caroline BARTHON de MONTBAS sise 35 rue Blanche à Paris (75009) est constatée.

La licence n°75#001697 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 15 mars 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-14-00006

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/29
constatant la cessation définitive d'activité
d'une officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/29

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs;
- VU** l'arrêté en date du 07 janvier 1943 portant octroi de la licence n°92#000632 à l'officine de pharmacie sise 10 rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine (92600) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 23 janvier 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Asnières-sur-Seine (92600);
- VU** le courrier en date du 28 février 2023 par lequel Madame Marie Rose PAUMARD déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 10 rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine (92600) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDERANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 28 février 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** La cessation définitive d'activité depuis le 28 février 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Marie Rose PAUMARD sise 10 rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine (92600) est constatée.
- La licence n°92#000632 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 mars 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

SIGNÉ

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT